

## Terrorisme : comprendre l'attentat du 16 octobre 2020



Nous allons confronter quatre tribunes du journal *Le Monde* afin de comprendre les enjeux et les défis de la laïcité en France. Ces tribunes datent des 19, 20 et 21 octobre et du 9 novembre 2020.

Elles se basent sur la tragédie du 16 octobre. Un jeune homme de 18 ans assassine un professeur d'histoire-géographie, Samuel Paty, à Conflans-Sainte-Honorine au nom d'Allah.

Lors d'un cours sur la liberté d'expression, le 6 octobre 2020, des caricatures de Mahomet sont montrées aux élèves afin de les faire réfléchir. Ces mêmes caricatures qui ont suscité l'attentat meurtrier contre le journal satirique *Charlie Hebdo* en 2015. Un parent d'élève partage alors son animosité et sa colère envers l'enseignant sur les réseaux sociaux. Le meurtrier, Abdoullakh Anzorov, découvre l'adresse de sa victime via ces mêmes réseaux sociaux.

Comment un moyen de communication peut-il se transformer en arme ? Des informations personnelles ont été divulguées. Un outil simple d'accès pour tous, internet, de plus en plus prisé par les jeunes ; un outil commun aux terroristes et aux enfants. Une proximité, souvent à l'origine de bien des embrigadements. Comment stopper l'envergure que prend internet pour des actes criminels ?

Geoffroy Didier, avocat, député européen du parti populaire européen et vice-président de la commission numérique du parlement européen, pose la question des nouvelles façons de faire évoluer l'utilisation d'internet, le but étant de protéger au-delà des frontières du numérique, de permettre aux autorités policières et judiciaires de réagir plus et plus facilement. Pour cela, une proposition de loi a été faite : la loi Avia, dont l'objectif est d'exiger un contrôle des réseaux sociaux par une demande de scan de la carte d'identité correspondant à l'adresse IP. Cette proposition fut refusée telle quelle par le Conseil constitutionnel, pour raison de non-respect de la liberté.

Motif auquel Geoffroy Didier rétorque : « Les réseaux sociaux ont précisément pour but d'empêcher la libre expression de leurs victimes ». Pour lutter contre le cyberharcèlement, il propose également un lien direct vers le site du gouvernement, afin de pouvoir y déposer une pré-plainte en ligne (possible depuis 2008). Cette mesure peut paraître anodine, mais elle permettrait une accessibilité aux victimes. Ces dernières, fréquemment fragilisées par une perte d'estime d'elles-mêmes, pourraient avoir plus de facilité à réagir depuis leur ordinateur plutôt qu'en se déplaçant au poste de police. La société a le devoir de les protéger. Amener les lois auprès de la population peut finalement s'avérer important : « Nul n'est censé ignorer la Loi » (adage juridique) ; ceci est impossible. Pour permettre à la population de se défendre et de se sentir soutenue par la justice, il est nécessaire de lui présenter ses droits et ses possibilités pour riposter, dans le cadre imposé par la loi.

De plus, responsabiliser les plateformes pourrait éviter qu'elles ne se sentent au-dessus des lois. Des répréhensions juridiques devraient être mises en place pour obliger les réseaux sociaux à combattre le cyberharcèlement.

Il serait nécessaire que ces préconisations s'appliquent non pas uniquement en France, dans le cadre de nos frontières, mais fassent l'objet d'un projet européen. En effet, il semble que ce soit l'unique moyen d'atteindre un poids suffisamment conséquent pour l'imposer à l'ensemble des plateformes mondiales.

Geoffroy Didier ne prétend pas que ces propositions sauraient à elles seules arrêter les cybermenaces et les réseaux illégaux. Mais elles pourraient contribuer à réduire les actes malveillants, la menace que constitue internet pour les Etats de droit. Il voudrait permettre à la loi de prévaloir sur ces dérives.

Gilles Kepel est professeur à l'université Paris Sciences et Lettres ainsi qu'à Sciences Po et titulaire de la Chaire Méditerranée-Moyen-Orient à l'Ecole Normale Supérieure. Il est aussi auteur de *Sortir du chaos. Les Crises en Méditerranée et au Moyen-Orient* (2018). Ce spécialiste du monde arabo-musulman nous rappelle l'élaboration de la loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises.

En effet, en 1989, trois élèves du collège Gabriel-Havez de Creil, dans l'Oise, se sont présentées voilées. Un allié de l'organisation des *Frères Musulmans* rencontre le principal, tout en l'enregistrant à son insu. Quinze ans de débats en ont découlé, au sein des institutions bien sûr mais aussi de la population.

L'affaire Salman Rushdie, durant cette même année, et intéressante pour la création de la loi de 2004. Rushdie, particulièrement engagé contre le racisme, écrit en 1988 les *Versets sataniques*, qui mélange des vers sataniques avec une divinité nommée « Mahound ». De très fortes réactions en ont résulté, le livre fut banni dans de nombreux pays. Un an après la publication, un contrat est déposé sur la tête de l'auteur, divulgué à travers une radio iranienne par un haut membre du clergé chiite. Suite à de très nombreuses controverses dans le monde entier, il devient finalement un symbole de la liberté d'expression dans les pays laïques.

Ces deux affaires marquent un tournant important pour la laïcité française. Faut-il la durcir ou l'alléger ? Quelle place aurait le blasphème dans notre pays où la liberté d'écrire n'a que peu de limites ?

L'organisation des *Frères Musulmans* change de nom pour *l'Union des Organisations Islamiques de France*, ayant pour principal but de mieux s'intégrer au sein de la population française. Pour eux, la Charia, regroupant toutes les règles juridiques et sociales relatives à l'islam, devrait pouvoir s'appliquer en France puisque les musulmans font aussi partie du peuple français. Ils se basent sur la liberté d'expression que l'Etat met au premier plan, pour que le droit au hijab dans les lieux publics soit possible. A partir de là, une grande question se pose alors entre les institutions françaises : faut-il privilégier la laïcité ou la liberté d'expression ? Le débat prit fin en 2004, suite à la loi sur l'interdiction des signes religieux dans les écoles publiques françaises.

Mais, le 16 octobre 2020, un fanatique assassine le professeur Samuel Paty, encore une fois à travers lui notre liberté d'expression et de penser. Un rendez-vous entre la principale de l'établissement et un parent d'élève s'est tenu. Le parent, accompagné par un agitateur sexagénaire créateur d'un collectif islamiste radical portant le nom du fondateur du Hamas et proche de l'organisation des *Frères Musulmans*. Ce dernier s'est filmé auprès de la principale exigeant : « le renvoi immédiat de ce voyou, car ce n'est pas un enseignant ».

La France fut malheureusement le théâtre de nombreux attentats. Mais, le meurtre de Samuel Paty marque une nouvelle tournure. En effet, l'envergure et la rapidité à laquelle se sont déroulés les faits sont effroyables. En seulement dix jours, un meurtre a été conçu et réalisé, par un individu n'ayant aucun lien avec la victime. La liberté d'expression, acquise pour la majorité, ne l'est pas pour tout le monde.

Une loi est aujourd'hui, en préparation, ayant pour but de traiter ce problème de radicalisation, pour espérer réduire ce terrorisme islamique. Dans son discours du 2 octobre 2020, Emmanuel Macron a annoncé un bon nombre de nouvelles mesures, pour les écoles ou encore les associations, complétant les lois de 1901, sur la liberté d'association, et celle de 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école publique. Le gouvernement a donc choisi le renforcement de la laïcité française, en tentant de s'attaquer aux possibles lieux de diffusion de l'idéologie.

Le problème de cet islamisme radical est qu'il est fermement opposé au dogme musulman. De ce fait, un grand prosélytisme entoure particulièrement cette religion. Les musulmans « de naissance » deviennent les premières victimes des attentats terroristes s'ils se définissent comme athée ou encore d'une confession religieuse autre.

Une forte rupture est présente au sein des croyants du Coran. L'islamisme radical ne reconnaît pas les « simples musulmans ». Il faut, disent-ils, lire et vivre selon les lois du Livre, il faut l'accepter de la façon la plus rigide qu'il soit. Ils érigent une barrière entre eux et les « infidèles ». On le comprend bien à travers le Tweet du meurtrier de Samuel Paty, lors de son assassinat « De Abdoullah, le serviteur d'Allah, à Macron [sic], le dirigeant des infidèles, j'ai exécuté un de tes chiens de l'enfer qui a osé rabaisser Muhammad, calme ses semblables avant qu'on ne vous inflige un dur châtement ».

La justice travaille, principalement depuis 2015, pour remonter les filières terroristes et en comprendre les méthodes d'embrigadement. Mais, nous sommes, comme le dit Gilles Kepel, confrontés à un « terrorisme d'atmosphère ». L'islamisme radical n'est plus systématiquement dirigé par un groupe ou par une organisation. Il se développe aujourd'hui un terrorisme

indépendant, bien plus difficile à traquer. Alors, comment pouvons-nous nous défendre face à une idéologie qui nous assassine ?

François Dubet, sociologue, est directeur de recherche à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et professeur à l'université Bordeaux II. Il est aussi écrivain, auteur de *L'École peut-elle sauver la démocratie ?*, ouvrage coécrit avec Marie Duru-Bellat.

François Dubet confronte les idées souvent associées à l'extrême-droite et celles associées à l'extrême-gauche, afin de comprendre deux points de vue diamétralement opposés sur la question du terrorisme et de l'islam.

Les idées, majoritairement de droite, sont tournées vers le fait que tous les musulmans sont, si pas terroristes, au moins complices de ces derniers. L'islam serait la cause du terrorisme, tout musulman est soupçonné. Ils dénoncent un « laxisme » de la part de l'Etat, il faudrait les exiler du pays, il en va de la sécurité nationale. Selon cet argumentaire, les musulmans auraient mérité de vivre dans un pays xénophobe et raciste, d'en subir les conséquences, qu'elles soient dans le travail, la justice ou dans la vie sociale en générale. Cette logique-là reviendrait finalement à accentuer le séparatisme religieux.

Les idées majoritaires de gauche sont basées sur l'incohérence de parler d'un lien entre les meurtres perpétrés au nom d'Allah et l'islam. Ils partent du principe que l'islam est la religion des opprimés. Du fait de leur statut, ils sont les plus pauvres. Etant plus souvent soumis aux discriminations, toutes critiques envers leurs croyances prennent une tournure islamophobe. Autrefois anti-cléricale, la gauche passe aujourd'hui sous silence la place restreinte de la femme dans la religion musulmane. Les musulmans faisant partie du peuple français, alors le rôle de l'Etat étant de défendre le peuple, la gauche cautionne cette place de la femme. De par ces propos, les Français faisant souvent preuve de racisme et de discrimination envers eux ne récolteraient finalement, par le terrorisme, que les fruits de leurs actions.

Finalement, le problème serait peut-être bien lié à notre façon de « ranger » et de « classer » la population par communautés. Les musulmans de France sont dans la majeure partie des cas assignés à leur communauté, dans une ville ou un quartier, qui n'en devient plus fréquentable par les autres. Car la misère, le racisme, le rejet de leur religion en dehors de leurs frontières communautaires, font qu'ils deviennent plus enclins à la violence, aux drogues, aux dérives en tout genre.

François Dubet se demande alors : « Pourquoi ne pas les considérer comme des citoyens dont aucun n'est totalement musulman, pas plus que les autres ne sont totalement catholiques, athées, de droite, de gauche ou plus encore indifférents ? ».

Les partis politiques, dans l'objectif de tirer avantage des événements, ne sont pas constructifs sur les enjeux de la laïcité.

La laïcité, de par son importance, a le devoir d'être comprise par tous les Français. De ce fait, cette tâche revient aux enseignants. Puisque nous éduquons les jeunes générations, éduquons-les à la tolérance.

Jacob Rogozinski, philosophe, est professeur de faculté et auteur de *Djihadisme : le retour du sacrifice*. A travers une tribune du journal *Le Monde* il nous expose sa réflexion, plus contrastée, sur la question du blasphème.

En France le blasphème n'est pas reconnu, il est considéré comme un obstacle à la laïcité. En effet, le code pénal condamne l'injure, la diffamation pour toute personne « réelle », en tant qu'être humain. Donc rien ne peut nous interdire le blasphème, du fait que l'on estime qu'il est destiné à un être imaginaire. La laïcité est principalement liée avec la neutralité de l'Etat face aux religions et pas seulement une acceptation de chacune d'entre elles.

Face à l'horreur des crimes, tous les Français, quels que soient leur religion et leur milieu, forment, ensemble une solidarité. Les terroristes s'attaquent à notre valeur d'Etat, notre liberté d'expression, qui nous est si chère, après un long combat contre la censure. Alors, la France se bat la tête haute tout en perpétrant sa valeur phare. « Qu'est-ce donc qui les mobilise, ces hommes dont beaucoup sont prêts à mourir pour nous tuer ? » (Jacob Rogozinski).

Pour un croyant, le blasphème est un acte bien plus cruel que si on l'injurait personnellement. Mais nous ne pouvons comprendre car, nous avons finalement oublié ce qu'était d'avoir la foi, ce qu'était de croire. Nous estimons que les religions sont « vouée[s] à disparaître tôt ou tard ». Elles servent aux Hommes de moyen pour supporter la vie. La nôtre, celle des occidentaux, réside sur l'économie et le divertissement. La religion ne devrait pas être perçue comme une menace, c'est justement en la percevant ainsi qu'elle en devient une. Finalement, mettre en avant le « rire de tout » sans limites, amène forcément parfois du mépris de la part de ceux qui sont les acteurs de cette blague.

Nous parlons de blasphème, sans nous rappeler que pour avoir une légitimité au blasphème, il faudrait croire.

Selon Jacob Rogozinski, plutôt que de s'autoriser à blasphémer, nous devrions apprendre aux jeunes générations la diversité religieuse, les différentes façons de croire à un même livre. Afin de vivre en paix, nous devons créer une coexistence religieuse, qui s'accepte et apprend chacun les uns des autres. Jacob Rogozinski affirme qu'il faut « nous mettre à l'écoute des croyants de bonne volonté lorsqu'ils nous parlent de l'offense ».

Le terrorisme est présent depuis déjà de nombreuses années, mais il prend de plus en plus de place et de ce fait, crée plus de dégâts au sein nos Etats. Le grand défi de nos justices est de s'attaquer à une idéologie, il ne s'agit pas de lever les armes, il nous faut, bien au contraire éduquer. Mais en éduquant, hélas nos professeurs sont assassinés. Arriverons-nous à nous battre devant cette menace grandissante ? Je veux le croire, en mémoire du professeur Samuel Paty.

**Elijah GARDON (Terminale 1), 29 novembre 2020**